



LE BULLETIN

NUMÉRO 162 - DECEMBRE 2019

BEURE VOTRE VILLAGE



ADRESSE MAIRIE

45 rue de Besançon
25720 BEURE

TELEPHONE

03 81 52 61 30

FAX

03 81 51 55 53

EMAIL

beure.mairie@wanadoo.fr
ou contact@beure.fr



LUNDI ET MARDI

De 08H00 à 11H45 et de 14H
à 16H45

MERCREDI ET VENDREDI

De 08H00 à 11H45 et de 14H
à 15H30

JEUDI

De 08H00 à 11H45 et de 14H
à 17H45





SOMMAIRE



MOT DU MAIRE.....PAGE 3

LES BREVES.....PAGES 4-16

LE SAVIEZ-VOUS ?.....PAGE 17

LES ASSOCIATIONS.....PAGES 18-27

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....PAGES 28-35

INVITATION VOEUX.....PAGE 36

MOT DU MAIRE



Chères Beurotes, chers Beurots,

Cette année 2019 qui s'achève et qui restera dans les annales météorologiques fut de nouveau une année fructueuse en travaux avec notamment l'achèvement des Rues de la République, des Bailly et du Four.

Nous avons fait de notre mieux, en fonction des compétences maintenant limitées qui sont les nôtres en matière de voirie, pour coordonner et suivre ces travaux sous maîtrise d'ouvrage conjointe de la Communauté Urbaine pendant lesquels la patience des riverains et des Beurots empreintant régulièrement ce secteur fut mise à rude épreuve.

**Mais quel plaisir pour les élus de conduire chaque matin
« Le Pédibus » pour l'École !**

Tout au long de cette année 2019, dernière année pleine du mandat, nous nous sommes employés à poursuivre notre gestion saine et rigoureuse des finances de la Commune et ce malgré le désengagement confirmé de l'État et la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Le premier trimestre 2020 sera marqué par l'ouverture de la résidence d'accueil pour personnes dépendantes qui permettra à nos aînés en perte d'autonomie de rester au village.

Je remercie sincèrement tous ceux : membres du Conseil Municipal, membres et Présidents d'Associations, bénévoles... qui participent à la vie et au développement de notre Commune.

Que les Fêtes de fin d'année soient pour vous tous l'occasion de retrouvailles chaleureuses avec ceux qui vous sont chers et ayons une pensée solidaire pour tous ceux qui sont confrontés à la maladie et au deuil.

Je vous souhaite une excellente année 2020 et vous donne rendez-vous samedi 04 janvier 2020, à 11h00, à la Salle Polyvalente pour les Vœux du Maire et du Conseil Municipal pour partager ainsi un moment de convivialité et faire connaissance avec les nouveaux résidents.



Philippe CHANEY
Le Maire 

LES BRÈVES



CONCOURS FRANCE BLEU



BEURE participe au concours du « **plus beau village de Franche-Comté** ».

Dominique PARREAUX de France BLEU a sillonné le village à l'affût de commentaires et de belles prises de vue.

Il a réalisé le 12 novembre dernier un reportage que vous pouvez parcourir sur le site de :

France BLEU rubrique « mon plus beau village de Franche Comté ».

Retrouvez l'intégralité ainsi que les séquences bonus.

Vous pourrez également dès le vendredi 20 décembre, et pendant toute la durée des Vacances de Noël défendre les couleurs de notre Village en votant (un seul vote par adresse IP).



CAMPAGNE DE DISTILLATON

La campagne de distillation, du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, concerne les bouilleurs de cru qui distillent ou font distiller des fruits provenant de leur propre récolte pour leur consommation personnelle.

Afin d'être autorisé à distiller, le bouilleur devra remplir une "déclaration de distillation - demande de délivrance d'un titre de mouvement" ; imprimé disponible au Secrétariat de Mairie ainsi que tout renseignement complémentaire.



LES NAISSANCES



Hugo DUPOUX
14 janvier à BESANÇON

Mohamed-Amine
HAKKAR
25 janvier à BESANÇON

Olivier CARTERON
09 février à BESANÇON

Paul DELORIDO
ZANOUDA
13 février à BESANÇON

Djaily NEUVILLE
13 février à BESANÇON

Louïs HENRY
15 février à BESANÇON

Nao BILLOTET
17 février à BESANÇON

Manassé WEISS HERTER
18 février à BESANÇON

Kylie BRETON
18 février à BESANÇON

Lilya HAKKAR MUNIER 20
février à BESANÇON

Artémis WEHRLÉN
24 mars à BESANÇON

Liyam MATHLOUTHI
28 mars à BESANÇON

Neyllia SOTT
02 avril à PONTARLIER

Elie STHELY
31 mai à DIJON

Evy RIVIERE
14 août à ANNONAY

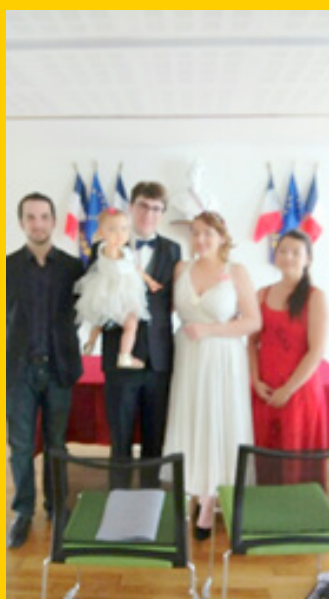
Ciara VILLETTI
18 août à BESANÇON

Maëva WINTERSTEIN
10 septembre à AUXERRE

Agathe VERNEREY
22 octobre à BESANÇON

Nao THEVENIN
23 novembre à BESANÇON

LES MARIAGES A BEURE



WILLIAM JOUOT & AURE ENAULT
08 AOÛT 2019



ANTOINE RAHON & MAUD RECEVEUR
26 OCTOBRE 2019

AU REVOIR A...



Andrée PIERRON - le 24 juillet

Jean-Marie HUGUENIN - le 25 juillet

Laurent DESTAING - le 09 septembre

Josiane STEHLY - le 05 octobre

Philippe MAIRE - le 30 octobre

Roland OUDET le 12 décembre

Marie Anne DIDIERLAURENT le 17 décembre



LES CHEVALIERS A L'ECOLE



Le temps d'un après-midi, nous avons été transporté au temps du Moyen-Age. Nous avons pu rencontrer trois chevaliers et une paysanne qui nous ont expliqué leur vie.

Ils nous ont montré les outils des paysans et les armes que les chevaliers utilisaient. Elles étaient coupantes, lourdes et dangereuses ; c'était impressionnant !

Ensuite, les chevaliers ont enfilé leurs armures. C'est très long de s'habiller, et certains doivent être aidés. Puis ils ont fait des combats avec leurs lourdes épées.

C'était super !

Un grand merci à l'association « La Mesnie de la Comté » pour leur intervention qui a ravi petits et grands.

La classe de grande section de maternelle.



RAVITAILMIAM DE EVELYNE LAMBERT

Un premier roman très gourmand.

Une planète d'abondance infinie. Où les victuailles sont partout. Sans que les gourmands, pour se ravitailler, aient à dépenser un sou. Bienvenue à Ravitailmiam.

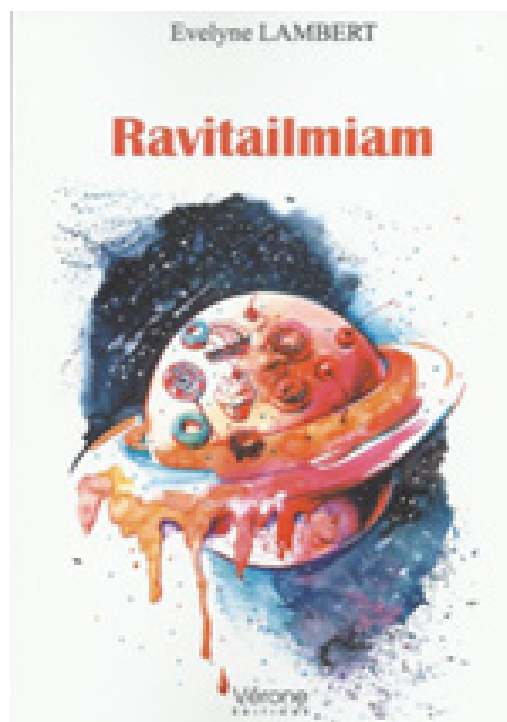
Ravitailmiam est le paradis des gourmands et des gourmets. Un paradis où la faim est abolie. Une planète où les voyageurs ne font que passer, s'approvisionnent et repartent.

C'est aussi le titre du premier livre écrit par la beurote Evelyne Lambert. " C'est un roman pour les enfants à partir de 9 ans " détaille l'auteure, qui fut institutrice en école maternelle et en école primaire et qui avait en tête l'univers du roman depuis une dizaine d'années. Elle a proposé son projet à l'ALAC (Association du livre et des auteurs comtois) qui en a publié le début dans sa revue « lettres comtoises ».

Il faut dire que l'ouvrage se dévore d'un trait, sans modération. Il invite à laisser aller son imagination. L'auteure emmène le lecteur au cœur de grottes vraiment originales, des grottes à viande où saucisses et jambons pendent à perte de vue. Au plus grand bonheur de ceux qui aiment être repus. Surgissent aussi des grottes aux gâteaux visitées par des personnages sans complexes, peu préoccupés à l'idée de prendre quelques kilos. Parmi eux, des cyclopes, des géants, débardeurs colorés et épaules tatouées, des ogres emportés par le vent de la famine, des amazones court vêtues. Des visiteurs loin d'être banals qui donnent à l'ouvrage son ton tellement original.

" C'est un lieu imaginaire " précise l'auteure, amoureuse de la cuisine et du jardin au quotidien. " C'est une planète mais l'action aurait aussi pu se passer sur une île ". Une île où convivialité et générosité peuvent se mêler. Une île fantastique qui pourrait compter de prestigieux invités. Ainsi Johnny vient sur Ravitailmiam en toute simplicité. " Il voulait faire des concerts de plus en plus extravagants " poursuit Evelyne Lambert. "C'est pour ça que j'ai pensé qu'il aurait pu venir chanter sur cette planète exceptionnelle ". De son côté, l'auteure se réjouit d'être allée au bout d'un de ses rêves qui consistait à publier son premier roman. Au regard de la qualité de ce dernier, de la qualité de ces lignes pleines de poésie qui mettent en appétit, ne pas le faire eut été regrettable.

Assurément.



PROJET AGE & VIE



Depuis 2008, Ages & Vie développe partout en France une réponse originale aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. La colocation est le cœur du dispositif : dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et intergénérationnel, des personnes ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer chez elles, pourront rester à BEURE et bénéficier d'un accompagnement 24/24 et 365 jours par an.

Deux maisons sont en cours de construction Rue de la Cascade. Elles seront louées en colocations meublées à 14 personnes dépendantes. Une équipe d'auxiliaires de vie s'occupera des colocataires : aide au lever, au coucher, aide à la toilette, aux déplacements, préparation et prises de repas, ménage, linge animations, vie sociale...

Le tout dans un cadre convivial est rassurant.

- Si vous êtes intéressé par un logement au sein de la colocation, des « fiches de renseignements et d'inscription » sont à votre disposition au Secrétariat de Mairie aux heures habituelles d'ouverture. Les personnes qui auront rempli la fiche seront contactées afin de fixer un rendez-vous pendant la journée « portes ouvertes » réservée aux habitants de BEURE qui aura lieu le 26 mars 2020.

- Si vous souhaitez postuler pour devenir auxiliaire de vie, vous pouvez envoyer une lettre de motivation et un CV à : contact@agesetvie.com ou par courrier à : Ages & Vie – 3 Rue Armand Barthet 25000 BESANÇON.

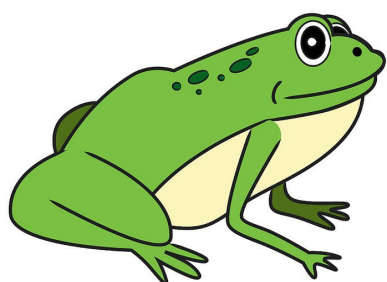
Pour plus de renseignements : www.agesetvie.com ou 03.81.25.08.23.



L'ETANG

Conjointement aux travaux « Ages & Vie », la Commune a procédé avant l'aménagement des abords du bâtiment aux curages de l'étang et du canal qui servait de cressonnière.

Un contact est pris avec des paysagistes pour un futur aménagement des terrains restants.





MON PLUS BEAU VILLAGE DE FRANCHE-COMTÉ

BEURE NE COMPTE CERTAINEMENT PAS POUR DU BEURRE !

RADIO FRANCE - DOMINIQUE PARREAU



Beure, c'est évidemment ce que tout le monde en voit de la route – la Nationale 83 – qui le traverse dans sa partie basse... C'est-à-dire pas grand-chose ! (hormis peut-être la fameuse station-service Jean Prouvé, inscrite à l'inventaire des monuments historiques)

Mais Beure ne se résume pas seulement au bridge (qui enjambe le Doubs) et à la couronne (de l'agglomération bisontine), fussent-ils prégnants. Beure recèle en effet bien des trésors, de nature comme d'architecture, presque cachés, en tout cas bien discrets pour qui n'a pas les yeux d'ici !

Ancien village de vigneron, dont les caves voûtées constitueraient presque un 2ème village en sous-sol, Beure est ensuite devenu un pays de maraîchers : en clair, le village a mis du Beure dans les pinards avant de le mettre dans les épinards... et le cresson !

Bref... Vigne et maraîchage : deux activités qui ont marqué les paysages, dans la physionomie du vieux quartier de Metz comme dans les aménagements successifs des coteaux ou ruisseaux.

De sentiers bucoliques en "trajés" improbables, de caves en "recoins", de la secrète chapelle XVIIème aux impressionnantes cascades, du château du Bout du Monde au musée Lucien Roy, Beure n'en finit plus de surprendre !

Du bien-nommé Bout du Monde à l'espace contemporain école/salle polyvalente, de la Voie romaine au lavoir, du "bain romain" à la Voie Sacrée, de la cascade des Mercureaux à la cascade de La Pisseure, du "siège du guetteur" à la Vieille Église (taillée dans la roche des falaises pour célébrer discrètement les offices à l'époque de la séparation de l'Église et de l'État), du Bois de Peu à la Côte Maillot, nous avons suivi les castors, aujourd'hui moins nombreux (en dehors des clous en bronze) que les chamois qui y ont aussi trouvé leur bonheur !

En somme, Beure nous a régales de décors insoupçonnés, bien loin de l'image que l'on s'en fait vu de la Nationale ou du siècle dernier qui a vu le château du Bout du Monde abriter des soirées qui n'ont pas seulement fait raisonner l'accordéon d'André Verchuren !

Par ailleurs, Beure – et ses 1400 habitants bénéficiant en outre de tous les services (par exemple centre médical, école et autre micro-crèche) – vit évidemment un quotidien marqué par la proximité immédiate de la ville : Besançon – la voisine – est ainsi à quelques kilomètres, une réalité de tous les instants qui a évidemment ses conséquences dans cette perle de la première couronne, et que l'on tente de juguler en y maintenant une âme de village, et en réfléchissant d'ailleurs en ce sens à ses lendemains.

Parce que la vie d'aujourd'hui fait aussi rimer Beure avec turn-over – le locatif y occupant une plus grande proportion de logements – et profession avec Besançon, quoique Simonin, Point P, Comprenor et la zone artisanale autorisent l'emploi sur place !

Et si le rythme de vie y est pour certains un peu urbain sur les bords (genre un "jambon-Beure" sur le pouce à midi), la vie y est plutôt calme et paisible pour ceux qui y dégustent le quotidien en mode Beure doux, voire Beure Doubs !



Notre première rencontre a bien entendu lieu en mairie. C'est de coutume !

Et là, rue de Besançon, le premier exercice consiste déjà à se garer. Le village a en effet repensé ses aménagements de voirie, et comme ailleurs, le piéton et les modes doux sont privilégiés au cœur de ce village qui voit pourtant la circulation exploser aux heures de pointe...

Philippe Chaney, maire de Beure, à l'authentique table du Conseil Municipal des Années Folles... La même que dans la photo encadrée au mur !

Nous avons ensuite rejoint Yves Vuillame, un beurot de toujours, et pour ainsi dire l'homme de la situation !

C'est avec lui que nous sommes partis à la découverte du village, à travers sentiers et "trajes", emboîtant le pas d'un amoureux de son village avec qui nous aurions pu rester 3 jours !

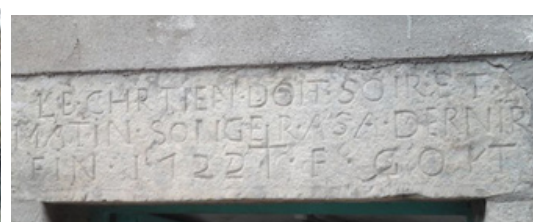
Yves Vuillame devant le lavoir de Beure, et juste à côté d'une ancienne boulangerie comme on en trouvait nulle part ailleurs...



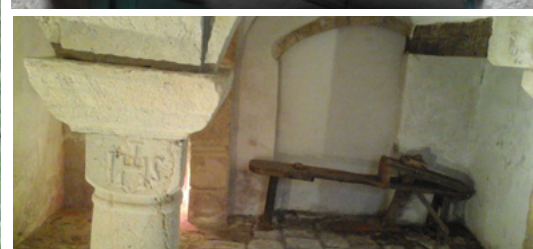
Sur le parcours des Castors...



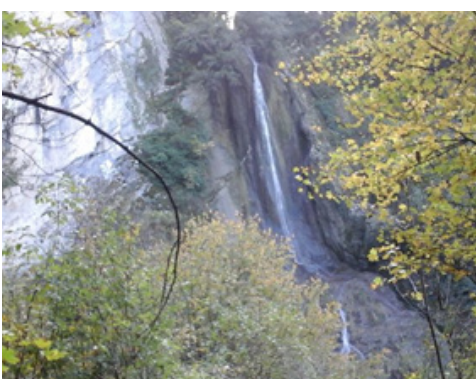
en suivant "trajes" et sentiers...



en s'arrêtant à l'improbable chapelle...



... en passant par le château



et jusqu'à la cascade des Mercureaux, dite aussi du Bout du Monde...



... sans oublier les clins d'œil de l'histoire !

Une fois la balade terminée, nous sommes redescendus rue de Besançon, la rue principale, pour aller faire la connaissance des bénévoles qui gèrent le Musée Lucien Roy "de la guerre à la paix".

Parce que le musée vaut qu'on s'y arrête, et plutôt deux fois qu'une !



Comme d'habitude, la semaine est évidemment trop courte pour tout voir de Beure. On pourrait d'ailleurs en écrire des tartines...

Aussi y reviendrons-nous durant les prochaines vacances scolaires, tout en séquences bonus et inédites, histoire de vous aider à voter le moment venu pour sélectionner le 2ème des 5 villages finalistes de la fin de saison.

Nous en profiterons par exemple pour faire la connaissance de Karine et Émilie, qui représentent l'une des associations qui font aussi la vie du village, et même plus que ça !

Le Beure Twirl' est en effet un club de twirling bâton qui compte deux championnes du monde et une vice-championne du monde de la discipline parmi ses effectifs... parce qu'à Beure, en compét', on ne tend pas le bâton pour se faire battre !



Karine (présidente du Beure Twirl) et Émilie (championne du monde Artistic Twirl Adulte B) sur la terrasse de la salle des mariages de la mairie.

Nous irons également à la rencontre de Bernard Quirot, architecte qui a donné un nouveau visage au village. Il a conçu l'espace salle polyvalente / école, deux bâtiments qu'il a intégré dans un environnement caractéristique, et qui ont été reconnus par la profession. Ce sera l'occasion d'une lecture de paysage dans le regard d'un pro !





Bernard Quirot devant la salle polyvalente, dans une harmonie chromatique qui cadre avec les horizons

Avant de retourner au Musée Lucien Roy, parce qu'on n'a pas encore eu le temps de faire les présentations ! Or, le musée est l'affaire de bien du monde, tous concernés par ce que le musée raconte de l'histoire du pays !



Andrée Cretin (devant la photo de son mari, créateur du musée), Anne-Marie (présidente de l'association) et Dominique (trésorière) c'est toute une équipe de bénévoles qui vous y attend chaque mardi matin ou sur RDV pour les groupes

Alors à très très vite dans les rues, "trajes" et sentiers de Beure, pour d'autres angles de vue, de nouvelles rencontres et découvertes tout en bonheurs pluriels !

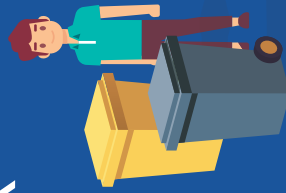


2020
secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY)*, BEURE, GRANDFONTAINE

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY) : rues situées rive gauche du Doubs dans le sens Besançon-Dole

Trier mieux pour recycler plus !



Chez vous, tous les emballages et tous les papiers se trient.

Sortez votre bac pour 4h30

Ne vous fiez pas aux habitudes : les horaires de passage des camions peuvent varier dans votre commune.

www.grandbesancon.fr

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

☎ 03 81 41 55 35

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE DE BEURE

JUIN 2019

COLLECTE LE VENDREDI
Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30



CHAQUE SEMAINE
DÉCHETS RÉSIDUELS



TOUTES LES 2 SEMAINES
DÉCHETS RECYCLABLES

semaines
impaires

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 férié 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 férié 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

SIMPLIFIEZ LE PAIEMENT DE VOS IMPÔTS !

1. Le paiement dématérialisé des impôts locaux devient progressivement obligatoire

En 2019, vous êtes concernés si le montant de votre impôt est supérieur à **300 €**.

3 solutions de paiement s'offrent à vous :

- Le paiement direct en ligne sur le site impots.gouv.fr, formule rapide et sans engagement ;
- le prélèvement automatique à l'échéance ;
- ou le prélèvement mensuel.

N'attendez plus : optez pour des solutions de paiement **simples, pratiques et sécurisées**.

2. Des modalités de paiement particulières pour s'acquitter du solde des impôts sur le revenu 2018

Si à la suite de la première année de mise en œuvre du prélèvement à la source, il vous reste un solde à payer au titre de l'impôt sur les revenus perçus en 2018 vous devez : **régler en une seule fois par paiement en ligne ou si vous recevez un avis papier avec le TIP correspondant.**

Attention : sans démarche de votre part aucun prélèvement automatique ne sera effectué pour le paiement de ce solde.

Une question ? **L'administration fiscale reste votre interlocuteur unique.** Vous pouvez :

- appeler le 0809 401 401 (Service gratuit + prix appel) ;
- consultez le site : www.prelevementalasource.gouv.fr ;
- envoyez un message à partir de votre espace Particulier sur www.impots.gouv.fr.

3. La poursuite de la réforme nationale de la taxe d'habitation sur les résidences principales

En 2019, le montant de la taxe d'habitation des usagers bénéficiaires de la réforme baisse de 65 %. En 2020, ces usagers ne paieront plus la taxe d'habitation.

Les contribuables mensualisés qui bénéficient de la réforme devront effectuer eux-mêmes la modulation à la baisse de leurs mensualités dans leur espace particulier ou en contactant leur centre de prélèvement service :

par téléphone au 0810 012 010 ou par messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr.

Un simulateur est à disposition sur [www. impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Il permettra au usager de vérifier s'ils sont éligibles ou non à la réforme.

Attention : la contribution à l'audiovisuel public n'est pas concernée par la réforme.



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

Relais Petite Enfance du Canton de Boussières

→ Des animations gratuites pour les tout-petits

Le relais petite enfance propose des animations gratuites pour tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (parents, gardes à domicile, assistants maternels). Eveil musical, peinture, éveil corporel, atelier culinaire ... : de nombreuses activités vous attendent, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Pour connaître le planning complet de nos animations, n'hésitez pas à consulter notre site internet : www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte.

Planning des animations à venir sur la commune de Beure (salle polyvalente, place Jean Grappin), entre 9h et 11h, pour le 1^{er} semestre 2020 :

- Jeudi 9 janvier
- Jeudi 12 mars
- Jeudi 14 mai
- Jeudi 25 juin

→ « A la Recherche du père Noël », matinée festive en attendant Noël...

Le relais vous propose un **petit spectacle de poche** avec Philippe Colnot :

« A la recherche du père Noël »
Le jeudi 12 décembre à Torpes
Début du spectacle à 9h30

A destination des enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte. Une petite collation sera offerte ensuite pour petits et grands ! Inscription obligatoire auprès du Relais !



Et n'oubliez pas, le Relais Petite Enfance est un lieu ressource autour de la petite enfance. Les responsables du relais sont là pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches.

Vous recherchez un mode d'accueil (structure collective, assistant maternel, garde d'enfants à domicile) ?

Vous souhaitez devenir assistant maternel ou un métier de la petite enfance vous intéresse ?

Vous embauchez un assistant maternel et vous avez besoin d'un accompagnement... ?

→ N'hésitez pas à nous contacter !

Relais Petite Enfance du Canton de Boussières

2A rue Saint Vincent, 25720 Avanne Aveney

03 81 52 09 47 – relais.boussieres@famillesrurales.org

www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte

Permanences Téléphoniques : mardi de 12h30 à 15h30, mercredi de 9h à 12h (hors petites vacances scolaires), jeudi de 14h à 17h

Permanences sur Rendez-Vous : mardi de 16h à 19h à Saint-Vit et vendredi de 14h à 17h à Avanne.



LE SAVIEZ-VOUS ?



DES ARCHÉOLOGUES ONT DÉCOUVERT DES FOSSILES DE COCHONS D'INDE DE LA TAILLE D'UN BUFFLE !

Des troupes de cochons d'Inde de la taille d'un buffle parcouraient l'Amérique du Sud il y a des millions d'années. En effet, des archéologues vénézuéliens ont découvert des restes de fossiles des plus grands rongeurs jamais découverts.

Les restes de ces rongeurs géants ont été découverts avec d'autres fossiles dans la ville d'Urumaco, dans une région aride du Venezuela à 250 km à l'ouest de Caracas. Parmi les découvertes figurent des tortues de 3 mètres de long, d'énormes poissons-chats ainsi que des crocodiles de 12 mètres de long, des oiseaux carnivores et des chats marsupiaux de la taille d'un lion.



CHAQUE ANNÉE, ENVIRON 100 MARIÉES SERBES PARTICIPENT À UNE COURSE POUR TENTER DE GAGNER UNE ROBE DE MARIÉE !

Vêtues de leur robe de mariée et de leurs espadrilles, environ 100 femmes serbes courent plus de 150 mètres dans les rues de Belgrade pour tenter de remporter le grand prix, la robe avec laquelle elles ont couru. Certaines coureuses augmentent leurs chances de classement en portant des robes courtes, tandis que d'autres relèvent pleinement le défi mettant des robes longues.



BOIRE TROP D'EAU TROP VITE PEUT CAUSER LA MORT !

Plusieurs personnes à travers le monde ont trouvé la mort à cause de l'ingurgitation de grandes quantités d'eau. En 2005, un jeune homme du nom de Matthew Carrington est décédé après un rituel de bizutage dans une fraternité au cours duquel il devait descendre des pichets d'eau à répétition le plus rapidement possible.

En 2007, Jennifer Strange, une californienne âgée de 28 ans, est décédée après avoir participé à un concours de cul sec d'eau organisé par une radio locale. La cause de la mort dans les deux cas est une intoxication à l'eau qui survient quand quelqu'un boit tellement d'eau en si peu de temps que les reins ne peuvent pas la traiter. Ce qui cause un gonflement du cerveau et des poumons.



LES ANCIENS COMBATTANTS

Le programme des Cérémonies 2019 a débuté par le centenaire de l'AFCAC qui a été commémoré le samedi 27 avril au Fort des Justices à Besançon.

La destination du voyage annuel de la section était l'île de Lanzarote qui se trouve à 140 km des côtes marocaines et mesure 60 km de long par 25 km de large.

Vendredi 13 septembre 9h30, départ du bus en direction de l'aéroport de Strasbourg. Nous étions 43 anciens combattants et sympathisants à embarquer pour un vol de 4h30. Notre hôtel 4****, le Royal Monica, était situé en bord de mer à la pointe sud de l'île à 4 km de la station balnéaire de Playa Blanca. Le transfert en bus de l'aéroport à l'hôtel, environ 35 km, nous a donné un premier aperçu, pour le moins surprenant, de cette île volcanique de Lanzarote qui est la plus orientale de l'archipel des îles Canaries.

Pour la première excursion nous sommes partis dans la montagne de feu pour explorer le sud de l'île et après un trajet à dos de dromadaire nous avons visité le parc national de Timanfaya avec ses champs de lave.

Le lendemain nous avons touché la culture de l'île avec la visite de la fondation de l'artiste César Manrique, du Monumento al Campesino et enfin du musée de l'agriculture et de l'histoire de l'île « la bodega El Grifo » qui s'est terminée par une dégustation de quatre vins et des fromages locaux.

Le voyage 2020 est prévu en Turquie du 12 au 19 septembre. Hébergement à l'hôtel « Mondiclub Yali » au bord de la mer Egée à 40 km d'Izmir. Départ de l'aéroport de Mulhouse avec un transfert en bus depuis Beure. 5 excursions sont au programme. Le prix du voyage est de 1 015 € par personne en formule « tout compris » base chambre double.

Ce voyage est ouvert à tous, adhérent ou non, dans la limite des 45 places disponibles. Le paiement peut être modulé jusqu'à la date du départ. Pour plus d'informations où pour s'inscrire, merci de contacter le trésorier : M. Lionel Marchand, 1 rue de la Gare 25720, Beure - 03 81 52 78 62.

Le troisième jour, c'était le nord de l'île avec les plantations d'aloë vera, le village de Haria, la vallée des Mille Palmiers, le Mirador del Rio, un raid dans le Risco de Famara pour une vue fascinante sur l'île de la Graciosa et la rivière qui divise Lanzarote.

Les jours suivants nous avons continués de découvrir les curiosités de Lanzarote avec un trajet en bus le long du volcan Corona, la visite des deux centres qui présentent la collecte d'un paysage indescriptible formé par des éruptions volcaniques pendant six ans, le jardin de cactus qui abrite plus de 1400 espèces... Une traversée en ferry nous a permis de visiter Fuerteventura une autre île de l'archipel des Canaries ainsi que les dunes de Coralejo.



Trajet à dos de dromadaire





**ASSOCIATION FRANC-COMTOISE
DES ANCIENS COMBATTANTS SECTION DE
BEURE, ARGUEL, LARNOD, PUGEY**

Les adhérents âgés de 75, 80, 85, 90 et 95 ans se sont retrouvés le 18 juin « O Délices de Beure » pour fêter leur anniversaire comme le veut la tradition de la section.

Ils étaient vingt-trois, nés en 1924, 1929, 1934, 1939 et 1944, invités à ce moment de convivialité :

Jacqueline COUETTE, Eliane ROULIN, Roger FIGON, Jacqueline DUBOIS, Jean MICHAUD, Constant DUQUET, Claude ANCENAY, René REVILLARD, Louis JARROT, Robert MORLAND, Paulette PINAULT, Colette JACQUEMOT, Robert FATTELAY, Charles WETZEL, René FAIVRE, Jacqueline MONNIN, Andrée TAILLARD, Gilbert BUTTET, Roger CUBY, Jeannine BERNARD, Claude THOMAS, Michel DAMPENON et Georges LOUISON.

Avant de déguster un copieux goûter, les membres du comité ont offert, comme cadeau d'anniversaire, un ballotin de chocolats aux dames et une bouteille de vin aux messieurs. Pour clôturer l'après-midi, une rose a été remise à toutes les dames présentes.

Les convives se sont ensuite rendus au monument aux morts pour commémorer l'appel du 18 juin et rendre un hommage à Maurice SULMONI ancien combattant Indochine/AFN décédé un mois avant en Suisse.



HORAIRES INCHANGEES

MARDI

- 18h30 - 19h45

Stretching

- 20h- 21h

Renforcement musculaire

(Step, LIA, Zumba , Ballons-
Freefit)

MERCREDI

- 10h - 10h30

Claquettes débutants

- 10h30 - 11h30

Claquettes confirmés

JEUDI

- 14h - 15h15

Gym douce

BEURE STRECH GYM

Notre club est affilié à la Fédération Française Sport pour Tous et propose sous forme de différentes activités.

Tourné autour de la convivialité, des rencontres, de la solidarité et du partage, le Club vous offre la possibilité de pratiquer, ensemble, une activité accessible à tous dans une ambiance chaleureuse. Venez pratiquer dans un Club Sports pour Tous pour vous épanouir, pour votre bien-être et surtout pour le plaisir! Les cours ont lieu à la salle polyvalente du village de mi-septembre à fin juin.

Les cotisations pour la saison 2019/2020 :

- 86,00 euros pour les personnes inscrites au stretching et gym douce (licence incluse)
- 106,00 euros pour les personnes inscrites à l'ensemble des cours (licence incluse)

En ce qui concerne les claquettes : Contactez Danielle SIORA qui vous donnera les renseignements concernant cette activité.

Durant la saison écoulée, toutes nos activités ont été agrémentées de moments conviviaux tels que : Gouter de Noël, Tirage des Rois, participation aux festivités du 14 juillet à Beure, le marché de Noël et surtout notre soirée « Cinéma » en mars 2019.

Comme chaque année une sortie club est organisée. La prochaine aura lieu à MONTLEBON, le 15 juin 2019 avec la visite du musée « de la vie d'antan » et le musée du tacot à CLERON.

Si vous voulez rejoindre le club, c'est toujours possible ! En venant à la salle polyvalente aux jours et heures des cours ou en téléphonant à : Danielle SIORA 06.89.86.67.13.

Vous pouvez participer aux séances 1 ou 2 fois à l'essai.

“Un sport accessible à tous publics”



Comme nous l'avions annoncé, Beure Stretch gym a accueilli la « Rencontre inter-clubs » le dimanche 6 octobre 2019, à l'occasion des 40 ans du comité départemental !

Gratuite et ouverte à tous, cette journée a été placée sous le signe de la convivialité et de la rencontre.

Si vous voulez rejoindre le club, c'est toujours possible ! En venant à la salle polyvalente aux jours et heures des cours ou en téléphonant à : Danielle SIORA 06.89.86.67.13.

Vous pouvez participer aux séances 1 ou 2 fois à l'essai.

Pour consulter le site du club : <https://club.sportspourtous.org/beure-stretch-gym-25>

La Présidente Danielle SIORA



LA CHORALYRE

La Choralyre reste studieuse

Pour des raisons diverses, la Choralyre a dû annuler son concert prévu le 1er décembre 2019. Ça ne l'empêche pas de répéter, car le programme du concert de printemps 2020 n'est pas facile.

La chorale, en pleine répétition

Et il faut toujours travailler, car c'est en répétant que les chants progressivement se mettent en place.

Cependant, à la Choralyre, ce n'est pas que des répétitions et des concerts. C'est également des moments de retrouvailles.

On y arrive avec ses soucis, on les partage rapidement avec ses voisins, on les oublie en chantant.

Comme le dit Marie-Jo : "on n'est pas là pour se prendre le chou".

La chef de chœur Marie-Jo Gallorini prodigue ses conseils

Et puis la Choralyre privilégie toujours la convivialité.

A la suite de sa répétition du 11 décembre 2019, elle a organisé un repas salle Bertrand pour les choristes, conjoints et sympathisants. Au cours de ses habituels repas et après concerts, chacun a toujours l'occasion de pousser la chansonnette.

Rien de tel que de la bonne humeur pour affronter les

frimas de l'hiver.

Si l'envie vous tente de faire partie de la chorale, n'hésitez pas à contacter son président Michel Baud, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous. Même si vous ne connaissez pas la musique, l'appétit vocal vient en chantant.

Les répétitions se font le mercredi de 18h00 à 19h30, salle Jules Oudet (entre le chemin de Maillot et la rue de la Cascade, à proximité de l'arbre de la Libération).

La Choralyre vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Et puis ensuite, au gui l'an neuf.

Le Président : Michel BAUD

Tél : 03 81 41 07 39

Mail : baud.michel25@yahoo.fr



LE MUSEE LUCIEN ROY

NOS ACTIVITES

Elles consistent essentiellement en visites d'écoles : elles ont repris depuis la rentrée et nous avons des réservations jusqu'en janvier.

Nous sommes aussi très sollicités par les établissements scolaires souhaitant mettre un drapeau dans leur établissement. Ces prêts pour une durée de 3 ans sont une manière de ne « pas oublier » puisqu'il s'agit de drapeaux d'associations d'Anciens Combattants aujourd'hui dissoutes. C'est le Souvenir Français qui contacte les écoles et signe aussi le contrat de prêt. Actuellement nous en avons 4 en prêt.

Nous avons eu la visite de Madame Ruet, conservatrice du musée de la Résistance et de la Déportation, accompagnée de ses assistants. Ils ont été éblouis par la rareté de certains documents qu'eux mêmes n'ont pas. Nous pensons que lors d'expositions à la Citadelle, après réouverture du MRD en 2022, nous pourrions temporairement prêter quelques objets.

Ce musée étant plus fréquenté que le nôtre, cela attirera l'attention sur nous.

Le village a été mis à l'honneur par la commémoration de sa libération. Nous nous sommes associés à la cérémonie à l'Arbre de la Libération le 8 septembre et sommes apparus brièvement au JT de FR3.

Le musée est resté ouvert toute la journée, deux mannequins et quelques objets sous un vit'abri rappelaient cette période. La veille les véhicules avaient été présentés par Philippe Petetin dans le « camp Jean Cretin » dont les panneau et banderole étaient la réalisation d'un de nos membres Roberto Lunardo qui a déjà dessiné notre logo.

France bleu nous a aussi interviewés pour présenter le musée et nous sommes passés sur les ondes à trois reprises le mardi 3 septembre.





BIENVENUE AU MUSEE

Le Musée des Armées de Beure, aussi appelé Musée Lucien ROY, en hommage à un enfant du pays tué en 1915, expose des armes et des munitions (toutes démilitarisées), des uniformes portés par plus de deux cents mannequins, des décorations de différentes nationalités. Les conflits auxquels la France a participé depuis 1870 jusqu'à nos jours sont représentés à travers des témoignages, des affiches, des maquettes des champs de bataille de la Première Guerre mondiale, des documents variés et authentiques ; certaines pièces sont uniques. Le visiteur peut parcourir seul ou guidé, les salles évoquant le courage et le vécu des combattants, les destructions et les ravages de la guerre, la place des femmes dans les conflits et aussi le rôle des troupes coloniales, la Résistance, la Déportation... Tous les objets exposés proviennent de dons et ont donc appartenu à des acteurs de ces moments tragiques.

MERCI DE VOTRE VISITE



WELLCOM TO MUSEUM

The "Musée des Armées de Beure", also named the Lucien Roy museum in honour of a local child killed in 1915, exhibits amongst other items, demilitarised weapons and ammunitions, uniforms exhibited by in excess of two hundred mannequins, decoration of several nationalities. The conflicts, in which France participated since 1870 to date, are represented by means of testimonies, posters, models of the First World battle fields, various authentic documents, certain pieces are unique. Guided tours are available to visitors or alternatively they may explore the rooms which evoke the courage displayed by the combatants, the death and destruction caused by the war, the role of women during the conflict and also the role of the colonial troops, la "Résistance", la "Déportation"... All exposed items are donated and thus were once the property of people who were involved in these tragic times.

THANK YOU FOR YOUR VISIT

LE RÉAMÉNAGEMENT DES SALLES

L'équipe a réorganisé les deux premières salles du bâtiment annexe : nettoyage, rhabillage de certains mannequins, nouvelles dispositions et création d'une vitrine de la France Libre où apparaissent le général de Gaulle et le commandant Camors à Londres ainsi qu'une secrétaire rappelant le rôle des femmes comme opératrices radio, interprètes et employées au service du code.

Les deux salles entièrement consacrées aux femmes doivent être repensées car première et seconde guerres, Indochine, Algérie ne sont pas dissociées. Un gros travail de tri des photos est à faire. Il y a matière à réaliser un beau parcours.

Comme vous le voyez nous avons encore beaucoup à faire mais nous avançons, lentement peut-être mais confiants dans l'avenir du musée et nous vous donnons rendez-vous en 2020 : pour la choucroute, le 08 mars, le 8 mai, les journées du patrimoine et le 11 novembre. Notre AG se tiendra le 20 février, vous pouvez y assister même si vous n'êtes pas membres de notre association.



COMPTES-RENDUS DU **CONSEIL MUNICIPAL**



DÉLIBÉRATION N° 22/2019

Objet : Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et engagement professionnel (RIFSEEP : IFSE et CIA).

Monsieur le Maire Philippe CHANEY présente au Conseil Municipal le projet de Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui se compose de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et de Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 20,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 88,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour

l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

- Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

- Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- Vu la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale,
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 avril 2018 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la Collectivité de BEURE,

• Considérant que le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale, en application du principe de parité,

• Considérant qu'il se compose de deux parties :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire,
- le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir,

• Considérant que dans ce cadre, la Collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte le positionnement hiérarchique des agents au regard de l'organigramme,
- reconnaître les spécificités de certains postes,
- susciter l'engagement des collaborateurs,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents,
I. MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (I.F.S.E.)

Article 1. – Le principe de l'I.F.S.E. :

L'IFSE constitue la partie principale du RIFSEEP. Elle a pour objet de valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur la nature des fonctions exercées par les agents, et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise par les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 2. – Les bénéficiaires de l'I.F.S.E. :

Les bénéficiaires de l'I.F.S.E. sont :

- les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.
- les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel avec une ancienneté de services de trois mois à détenir au sein de la Collectivité.

Article 3. – La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima de l'I.F.S.E. :
Chaque cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

A-Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, et notamment :

- le niveau hiérarchique.

- le nombre de collaborateurs (encadrés directement).
- le type de collaborateurs encadrés.
- le niveau d'encadrement.
- le niveau de responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...).
- le niveau d'influence sur les résultats collectifs.
- la délégation de signature.

B-Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, et notamment :

- la connaissance requise.
- la technicité / niveau de difficulté.
- le champ d'application.
- les diplômes requis.
- les certifications requises.
- l'autonomie.
- l'influence/motivation d'autrui.
- la rareté de l'expertise.

C-Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel, et notamment :

- les relations externes / internes (typologie des interlocuteurs).
- le contact avec publics difficiles.
- l'impact sur l'image de la collectivité.
- le risque d'agression physique.
- le risque d'agression verbale.
- l'exposition aux risques de contagion(s).
- le risque de blessure.
- l'itinérance/déplacements.
- la variabilité des horaires.
- les horaires décalés.
- les contraintes météorologiques.
- le travail posté.
- la liberté de pose congés.
- l'obligation d'assister aux instances.
- l'engagement de la responsabilité financière.
- l'engagement de la responsabilité juridique.
- la zone d'affectation.

A chaque groupe de fonctions correspond les montants plafonds suivants :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
REDACTEURS TERRITORIAUX			
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs services, ...	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	14 650 €	6 670 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX			
Groupe 1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, ...	10 800 €	6 750 €
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES			
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX			
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
Groupe 1	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Article 4. – Modulations individuelles de l'I.F.S.E. :

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. est décidée par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté individuel.

Au regard des fiches de poste, l'autorité territoriale procède au rattachement des agents à un groupe de fonctions au sein de chaque cadre d'emplois, en tenant compte des dispositions de la présente délibération.

Sur la base de ce rattachement, l'autorité territoriale attribue individuellement l'IFSE à chaque agent dans la limite du plafond individuel annuel maximum du groupe de fonctions retenu par l'organe délibérant.

Ce montant est déterminé en tenant compte de l'expérience professionnelle acquise par les agents, et attestée par le responsable hiérarchique sur :

- le parcours professionnel de l'agent avant l'arrivée sur son poste.
- la capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit son ancienneté (diffusion de son savoir à autrui, force de proposition dans un nouveau cadre, ...).
- la formation suivie (en distinguant ou non : les formations liées au poste, au métier, les formations transversales, les formations de préparation d'une mobilité, les formations qualifiantes, les formations non qualifiantes, la formation de préparation aux concours-examens, la formation au-delà des formations obligatoires, ...).
- la connaissance de l'environnement de travail (fonctionnement de la collectivité, relations avec des partenaires extérieurs, relation avec les élus, ...).
- l'approfondissement des savoirs techniques, des pratiques, la montée en compétence (en fonction de l'expérience acquise avant l'affectation sur le poste actuel et/ou de l'expérience acquise depuis l'affectation sur le poste actuel).
- les conditions d'acquisition de l'expérience.
- les différences entre compétences requises et compétences acquises.
- la réalisation d'un travail exceptionnel, faire face à un évènement exceptionnel.
- la conduite de plusieurs projets.
- le tutorat.

L'ancienneté qui se matérialise par les avancements d'échelon ainsi que l'engagement et la manière de servir qui sont valorisés par le C.I.A. ne sont pas pris en compte au titre de l'expérience professionnelle.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen au regard des critères ci-dessus, sans obligation de revalorisation :

1. en cas de changement de fonctions.
2. au moins tous les ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

Article 5. – Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 susvisé :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service), l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement.

- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, l'I.F.S.E. sera maintenue intégralement.

- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.



REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
REDACTEURS TERRITORIAUX		
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs services, ...	2 185 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	1 995 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		
Groupe 1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, ...	1200 €
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes, ...	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1200 €
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications, ...	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1200 €
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		
Groupe 1	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1200 €

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Article 4. - Modulations individuelles du C.I.A. :

L'attribution individuelle du C.I.A. est décidée par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté individuel. Sur la base du rattachement à un groupe de fonctions permettant l'attribution de l'IFSE, l'autorité territoriale attribue individuellement un montant au titre du CIA à chaque agent compris entre 0 et 100% du plafond individuel annuel maximum retenu par l'organe délibérant.

Ce coefficient sera déterminé annuellement à partir de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents attestée par :

- La valeur professionnelle de l'agent telle qu'elle est appréciée à l'issue de l'entretien professionnel.
- Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève.
- La capacité à s'investir dans les fonctions occupées.
- L'assiduité et le comportement.

Le montant individuel versé au titre du C.I.A. ne sera pas reductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Article 5. – Les modalités de maintien ou de suppression du C.I.A. :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 susvisé :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service), le C.I.A. suivra le sort du traitement.
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, le C.I.A. sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de le C.I.A. est suspendu.

Article 6. – Périodicité de versement du C.I.A. :

A l'instar de la Fonction Publique d'État, le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement selon un rythme annuel.

Article 7. – Clause de revalorisation du C.I.A. :

Les montants maxima (plafonds) du C.I.A. évoluent :

- selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État, sans que cette évolution puisse avoir un effet antérieur à la date de publication du texte réglementaire.

III. DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 1. – Cumul :

L'I.F.S.E. et le C.I.A. sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature. Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec :

- L'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.).
- L'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.).
- L'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.).

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement).
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...).
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...).

Article 2. – Maintien à titre individuel du montant indemnitaire antérieur :

A l'instar de la Fonction Publique d'État, lors de la première application des dispositions de la présente délibération, le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel, est conservé au titre de l'IFSE jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen au vu de l'expérience acquise.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2020.

DÉLIBÉRATION N° 23/2019

Objet : Protection sociale complémentaire des Agents de la Collectivité.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire Philippe CHANEY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances,
VU le Code de la sécurité sociale, VU le Code de la mutualité,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,
Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
VU la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
VU la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 17/06/2019 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire
VU l'avis du comité technique en date du ...
VU l'exposé de Monsieur le Maire Philippe CHANEY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Doubs proposé par la MNT, comme suit : 3€ par agent.
- le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès. La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire par le centre de gestion du Doubs proposé par CNP avec une gestion du régime assurée par Sofaxis, comme suit : 5 € par agent.

AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout

acte en découlant.

DÉLIBÉRATION N° 24/2019

Objet : Coupes de bois pour 2020.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire Philippe CHANEY et compte tenu du volume de frênes et résineux malades voués à disparaître,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
DESTINE à l'affouage les houppiers et les bois marqués par les Services de l'ONF des parcelles n° 24 – 25 – 28 – 29 – 31 et 32 situées Bois de Peu.

DÉLIBÉRATION N° 25/2019

Objet : Dons aux Associations.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire Philippe CHANEY,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE, à l'occasion des Festivités du 14 juillet 2019 d'accorder, un bon d'achat de 500.00 € aux Associations de BEURE suivantes qui se sont illustrées cette année :

- Association Sportive de BEURE.
- Twirling.

DÉLIBÉRATION N° 26/2019

Objet : Choix d'un architecte pour l'aménagement d'appartements – 4B Rue de la Cascade.
Suite à l'achat par la Commune -délibération en date du 19 juin 2018- de la propriété 4B Rue de la Cascade, il a été décidé d'aménager le rez-de-chaussée de la maison et les dépendances en plusieurs appartements.

Trois architectes de BESANÇON ont été contactés pour cette mission :

- Cabinet d'Architecture Jérôme GUIVIER – 4 Rue Eugène Savoye.
- M. Franck BALLET - 56A Chemin des Journaux.
- M. Etienne BARRAND – 16 Rue Pierre Donzelot.
- M. Jérôme GUIVIER : n'a pas souhaité répondre en raison d'une surcharge de travail.
- M. Franck BALLET : montant de rémunération totale de 11.75 % du montant HT des travaux.
- M. Etienne BARRAND : montant de rémunération totale de 10.5 % du montant HT des travaux estimés en phase APD.
- Après avoir entendu les explications de Monsieur Michel PIDANCET – Adjoint sur ces propositions,
- le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de confier cette mission à M. Etienne BARRAND, sur la base de 10.5 % du montant HT des travaux estimés en phase Avant-Projet Définitif (APD) avec la possibilité d'arrêter la mission après la phase

DÉLIBÉRATION N° 27/2019

Objet : Convention avec la SPA 2019.

Après avoir entendu les explications données par Madame Agnès FANDELET concernant la mise en place d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux de Besançon et de Franche-Comté pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière animale comprenant entre autres parmi ses articles les éléments suivants où la SPA s'engage :

- à accueillir au refuge situé Lieudit « Les Longeaux » 25960 DELUZ les chiens préalablement capturés et transportés par la Commune, à les héberger, à rechercher les propriétaires et à en assurer la surveillance sanitaire.
- à faire procéder aux examens vétérinaires pour les animaux suspects, les interventions exceptionnelles avec assistance de la Gendarmerie et des Pompiers ou par un agent des Services Communaux.
- à tenir toutes pièces, dossiers et documents permettant le suivi complet de l'animal pris en charge pendant son séjour au refuge.

La Commune s'engage à verser forfaitairement la somme de 0.35 € par an et par habitant, avec un forfait minimum de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de signer la convention avec la SPA, pour les services ci-dessus énumérés, avec une participation de 0.35 € par habitant et par an, sur la base de 1 364 habitants, soit 477.40 € pour l'année 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N° 28/2019

Objet : Décisions Modificatives M14.

A la demande de la Trésorerie, il y a lieu de procéder à une régularisation comptable sous forme d'amortissement des études n'ayant pas donné lieu à travaux sur le Budget M 14, à savoir :

- étude concernant « La Rappe » (en 2008) pour : 25 140.62 €.
- étude de zonage d'assainissement (2005-2006) pour : 4 662.06 €.
- étude d'aménagement RN83 (en 2006) pour : 2 774.72 €.

Après avoir entendu les explications de Madame Agnès FANDELET – Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE d'amortir ces opérations sur 1 an, sur le Budget Communal M14 2020.

DÉLIBÉRATION N° 29/2019

Objet : Désignation d'un Régisseur de Recettes Adjoint.

Madame Agnès FANDELET, Adjointe rappelle au Conseil Municipal qu'une régie de recettes a été créée par délibération en date du 11 septembre 2000 pour la Bibliothèque Municipale. A la demande de la Trésorerie, il convient de mettre à jour cette régie en nommant un régisseur adjoint en suppléance du régisseur titulaire M. Serge FANKHAUSER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DÉSIGNE Madame Catherine MERIAUX-ADAM en qualité de régisseur adjoint pour pallier aux absences du régisseur titulaire M. Serge FANKHAUSER.

DÉLIBÉRATION N° 30/2019

Objet : Tarifs Micro-Crèche

Après avoir entendu les explications de Madame Chantal JARROT – Adjointe apportant les précisions suivantes sur les coûts de la Micro-Crèche dès le 1er septembre 2019, comme suit :

- le coût horaire sera de 5.50 €.
- l'heure de garde occasionnelle passera à 4 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE les nouveaux tarifs de la Micro-Crèche applicables dès le 1er septembre 2019.

DÉLIBÉRATION N° 31/2019

Objet : Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) 2019

Après avoir entendu les explications de Madame Chantal JARROT – Adjointe présentant au Conseil Municipal la demande de participation de la Commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE de participer à ce Fonds d'Aide sur la base de 0.30 € par habitant, soit 1364 habitants, pour un montant de 409.20 €.

DÉLIBÉRATION N° 32/2019

Objet : Affaire LOREAU Christophe.

Après avoir entendu les explications de Madame Chantal JARROT – Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L 2122-22 – 16ème alinéa et L 2122-23 autorisant le Maire à intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune et à agir en appel, voire en cassation,

D'AUTORISER le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires pour l'affaire de M. LOREAU Christophe assigné au Tribunal Administratif.

QUESTIONS DIVERSES :

FRANCAS

Laura QUESTE est mise à disposition pour l'encadrement des Elèves de Maternelle et de Grande Section.

Pour l'année scolaire 2019/2020, dès septembre 2019, cet encadrement est de 3h30/jour, de 8h15 à 11h45.

Etang Rue de la Cascade

Il a été curé dans les temps et au prix estimé. Des devis ont été demandés auprès d'Architectes Paysagistes pour son aménagement possible tout en laissant la nature reprendre ses droits.

Aménagement Rues République, Bailly et Four

Selon les prévisions, les travaux devraient se terminer fin Octobre 2019 en comptant 3 semaines de séchage des bétons si la météo le permet.

Appartement Communal – 3 Rue de la République

Les travaux de réfection étant maintenant terminés, l'appartement sera loué au 15 octobre 2019.
Renforcement du mur 7 Chemin de Maillot

M. le Maire Philippe CHANEY expose aux membres du Conseil Municipal que, suite à un arrêté de péril imminent en date du 10 juillet 2019, la Commune a dû dans l'urgence se substituer aux propriétaires afin de conforter provisoirement le mur de soutènement du 7 Chemin de Maillot.

PROGRAMME DES FESTIVITÉS POUR 2020

Défini lors de la réunion du 14 novembre 2019
en présence des Associations et de la Municipalité.

Samedi 04 Janvier : Vœux de M. le Maire, à 11h00, Salle Polyvalente.

Jeudi 09 Janvier : Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.

Mardi 15 Janvier : Réunion d'Informations GARE-BTT, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.

Dimanche 19 Janvier : A.G. des Copains d'Abord, à 15h00, Salle Polyvalente.

Samedi 25 Janvier : A.G. des Anciens Combattants, à 15h00, Salle Polyvalente.

Jeudi 20 Février : A.G. du Musée Lucien ROY, à 15h00, Salle H. Bertrand.

Vendredi 21 Février : Réunion Comité Anciens Combattants, à 17h00, Salle H. Bertrand.

Du Lundi 24 Février au Vendredi 28 Février : Les FRANCAS, Centre de Loisirs d'Hiver, Salle Polyvalente.

Dimanche 08 Mars : Sortie neige Doubs Libération US44 dans le Haut-Doubs.
Choucroute du Musée Lucien ROY, à 12h00, Salle Polyvalente.

Jeudi 12 mars : Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
Repas dansant des Copains d'Abord, à MONTFORT.

Dimanche 15 Mars : Élections Municipales.

Dimanche 22 Mars : Élections Municipales.

Jeudi 26 Mars : A.G. Association des Résistants & Familles, à 10h30, Salle H. Bertrand.

Samedi 28 Mars : Soirée dansante BEURE Stretch Gym, à 20h00, Salle Polyvalente.

Samedi 04 Avril : Repas de Chasseurs, à 20h00, Salle Polyvalente.

Du Dimanche 12 Avril au Lundi 13 Avril: Doubs Libération US44
MICROPOLIS : Exposition de véhicules militaires et bourse aux Armes.

Lundi 13 Avril : Chasse aux œufs par le Comité des Fêtes, à 10h30, dans la Cour de l'Ecole.

Dimanche 19 Avril : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 17h00 + Salle H. Bertrand.

Du Lundi 20 Avril : Les FRANCAS au Vendredi 24 Avril, Centre de Loisirs de Printemps, Salle Polyvalente.

Dimanche 28 Avril : Journée de la Déportation
ARGUEL : 10h00 Messe à la Chapelle, à 11h15 Cérémonie Stèle Péquignot.

Vendredi 08 Mai : 75ème Anniversaire de la Victoire de 1945 :
PUGEY : Office Religieux à 9h30, Cérémonie au Monument aux Morts à 10h30.
BEURE : Départ du défilé devant l'Eglise à 11h45, Cérémonie au Monument
aux Morts Place J. Grappin suivie d'un hommage à Pierre DELEUIL au Cimetière et vin d'honneur,
Salle Polyvalente. Ouverture du Musée de 14h00 à 18h00.

Du Samedi 09 Mai au Dimanche 10 Mai : Sortie Doubs Libération US44 dans le Haut-Doubs.

Jeudi 14 Mai : Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.

Dimanche 17 Mai : Doubs Libération US44, exposition de véhicules militaires à RIOZ.

Dimanche 31 Mai : Animation au Bois de Peu (sous réserve).

Vendredi 05 juin : A.G. de l'Association de Chasse, 20h00, Salle Polyvalente.

Dimanche 07 Juin : Vide grenier du Musée Lucien ROY, Salle Polyvalente et Place J. Grappin.
Voyage des Copains d'Abord en ITALIE (du 07 au 14 Juin).

Jeudi 11 Juin : Pétanque Club, Concours Prix de la St-Jean au Stade Municipal Félix PETETIN.

Vendredi 12 juin : Doubs Libération US44, Congrès National Parachutistes, à MICROPOLIS.

Samedi 13 Juin : Loto des Castors Juniors, Salle Polyvalente.

Jeudi 18 Juin : Anniversaires 2020 et Appel du Général de Gaulle
BEURE : 16h00 Anniversaires « O Délices de Beure »,
18h00 Cérémonie au Monument aux Morts Place Jean Grappin.

Mercredi 17 juin : A.G. du Twirling, à 18h00, Salle Polyvalente.

Samedi 20 juin : Castors Juniors, kermesse et barbecue, dans la Cour de l'Ecole.

Jeudi 25 juin : Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.

Dimanche 28 Juin : Doubs Libération US44, sortie au Fort Benoît.

Mardi 30 Juin : Dernier mardi des Copains d'Abord, à la Salle Polyvalente.

Dimanche 05 juillet : Gala des 20 Ans du Club Twirling, 14h00, à Voray/l'ognon.

Du Lundi 06 Juillet au Vendredi 24 Juillet : Les FRANCAS, Centre de Loisirs d'Été, Salle Polyvalente.

Lundi 13 juillet et Mardi 14 Juillet : Festivités du Comité des Fêtes, Salle Polyvalente.
Mardi 14 Juillet : Cérémonie au Monument Place J. Grappin à 11h00, suivie du Vin d'honneur offert par la Municipalité, Salle Polyvalente.

Samedi 15 Août : Fête du Club de Pétanque, à 10h00, au Stade Municipal Félix PETETIN.

Samedi 22 Août : Pétanque Club Challenge Patrick PETRAULT, au Stade Municipal Félix PETETIN.

Du Lundi 24 Août au Vendredi 28 Août : Les FRANCAS, Centre de Loisirs d'Été, Salle Polyvalente.

Mardi 08 Septembre : Reprise des activités des Copains d'Abord, à 14h00, Salle Polyvalente.

Vendredi 11 Septembre : Castors Juniors, apéritif de Rentrée, dans la Cour de l'Ecole.

Samedi 12 Septembre : Voyage des Anciens Combattants en TURQUIE (du 12/09 au 19/09).

Samedi 19 Septembre : Journées du Patrimoine

Dimanche 20 Septembre : Musée Lucien ROY ouvert de 14h00 à 18h00.

Jeudi 24 Septembre : Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.

Dimanche 27 Septembre : VALMY

COMICE : 9h30 Cérémonie au Monument.

LARNOD : 10h15 Rassemblement devant la Chapelle, 10h30 Office Religieux sous chapiteau, suivi à 11h30 de la Cérémonie au Monument aux Morts.

Du Mercredi 07 Octobre : Les Copains d'Abord.

Au Vendredi 09 Octobre : Sortie festive et culturelle du 2ème Semestre en Alsace.

Vendredi 09 Octobre : Réunion du Comité des Anciens Combattants, à 17h00, Salle H. Bertrand.

Du Lundi 21 Octobre au Vendredi 25 Octobre : Les FRANCAS, Centre de Loisirs d'Automne, Salle Polyvalente.

Samedi 24 Octobre : Repas de l'Association de Chasse, 19h00, Salle Polyvalente.

Samedi 07 Novembre : A.G. de Doubs Libération US44, à 18h00, Salle Polyvalente suivie du repas.

Lundi 9 Novembre : Doubs Libération US44, 50ème Anniversaire de la mort du Général de Gaulle, Hommage rendu à COLOMBEY-LES DEUX-ÉGLISES.

Mercredi 11 Novembre : 102ème Anniversaire de l'Armistice 1918

BEURE : 10h30 – Messe en l'Eglise St-Hippolyte.

11h30 – Départ du défilé devant l'Eglise, Cérémonie au Monument aux Morts du cimetière suivie du Vin d'Honneur à la Salle Polyvalente.

Ouverture du Musée, de 14h00 à 18h00.

Jeudi 12 Novembre : Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.

Jeudi 19 Novembre : Réunion Calendrier des manifestations, 19h00, Salle Polyvalente.

Vendredi 20 Novembre et Samedi 21 : Préparation des Colis des Anciens, Salle Polyvalente.

Dimanche 22 Novembre : Repas de Noël des Anciens, à 12h00, Salle Polyvalente.

Vendredi 27 Novembre : A.G. de la Pétanque Club, à 19h00, Salle Polyvalente.

Jeudi 03 Décembre : Repas du Club des Copains d'Abord.

Samedi 05 Décembre : Doubs Libération US44, Téléthon à THISE.

Anciens Combattants, Hommage aux Morts pour la France AFN et Indochine

PUGEY : 10h00 Cérémonie au Monument aux Morts.

Dimanche 06 Décembre : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 17h00 + Salle H. Bertrand.

Samedi 12 Décembre : Marché de Noël.

et Dimanche 13 Décembre Salle Polyvalente (sous réserve).

OU Vendredi 18 Décembre : Marché de Noël.

et Samedi 19 Décembre : Salle Polyvalente (sous réserve).

Mercredi 16 Décembre : Goûter de Noël du Twirling, à 14h00, Salle Polyvalente.

Jeudi 24 Décembre: Arrivée du Père Noël, à 18h00, Salle Polyvalente.

Jeudi 31 Décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre des Copains d'Abord, à 20h30, Salle Polyvalente.



INVITATION

Philippe Chaney
Maire de Beure
et le conseil municipal

ont le plaisir de vous convier à la cérémonie de présentation des vœux.

le samedi 4 janvier à 11h
à la salle polyvalente - Place Jean Grappin.

beure

